



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

AVIS PUBLIC – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 474-05 ET ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE (RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICATS)

Est par la présente donnée que la Municipalité de Sainte-Clotilde adoptera un nouveau règlement 474-05 remplaçant le règlement relatif aux Permis et Certificats 474 de la Municipalité de Sainte-Clotilde lors de la séance ordinaire du **20 mai à 19h**.

Nature et effets :

- Modifier l'article 1.4.3, note 2 relatifs aux coûts des certificats d'autorisation (chapitre 1, section 4, page 19).
- Modifier l'article 1.4.5 et le tableau 5 relatif aux coûts d'une demande de dérogation mineure (chapitre 1, section 4, page 19).
- Modifier l'article 3.1.5 relatifs aux conditions sur la délivrance de permis de construction relatifs à l'implantation de plusieurs bâtiments principaux sur un même terrain (chapitre 3., section 1, page 28).
- Modifier l'article 3.2.1 relatif contenu d'une demande de permis de construction (chapitre 3., section 2, page 30).
- Modifier l'article 4.6.1 relatifs aux Exigences lors de l'installation ou la construction d'une enseigne d'affichage (chapitre 1, section 4, page 45).

CONSIDÉRANT que l'avis d'une consultation publique est publié dans le bulletin municipal et sur internet. (A-19.1, art.126);

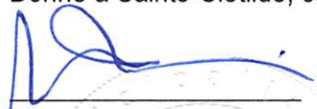
AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique le 17 août 2026 à 18h30.

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 17 août 2026 à 19h00 heures, le conseil municipal devra adopter le règlement suivant : 474-05.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dq@ste-clotilde.ca.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 27^e jour du mois de juillet 2026.


Natacha Jodoin

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Natacha Jodoin, à Sainte-Clotilde, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Clotilde certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 27^e jour du mois de juillet 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 27^e jour du mois de juillet 2026.


Natacha Jodoin

Directrice générale et greffière-trésorière